



REGION DE BRUXELLES - CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

Rentrée scolaire 2018 – 2019

Watermael-Boitsfort, le 3 septembre 2018

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Nous sommes heureux d'accueillir ou de retrouver vos enfants au sein de nos écoles communales.

Vous trouverez dans ce courrier plusieurs informations utiles concernant la scolarité de vos enfants :

- le calendrier scolaire, des informations concernant l'accueil extrascolaire et les classes de dépaysement ;
- le projet communal en matière d'alimentation saine et en matière de sport à l'école ;
- les coordonnées des écoles, des académies et de nos partenaires culturels et sportifs ;
- 3 courriers du service de Promotion de la Santé à l'École ;

D'autres informations importantes sont également disponibles sur le site de la commune de Watermael-Boitsfort : <http://www.watermael-boitsfort.be/fr/commune/services-communaux/enseignement>

Vous y trouverez le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales (distribué une seule fois à l'inscription), le document à utiliser pour les absences et les retards en primaire, les menus des repas chauds ainsi que toutes les informations reprises dans ce courrier.

La direction de l'école de votre enfant vous remettra une estimation des frais scolaires qui seront réclamés durant l'année.

Nous tenons également à vous rappeler que la commune de Watermael-Boitsfort en sa qualité de Pouvoir Organisateur utilise maintenant une plateforme de communication parentale appelée « ZippSlip » pour communiquer avec les parents, plus simplement et sans papier. Chaque parent qui communique une adresse électronique à l'école dispose d'un compte ZippSlip.

Les écoles communiqueront à tous les nouveaux parents la procédure pour activer leur compte.

Pour toute question à ce propos, nous vous invitons à contacter M. Louis Champion, chargé de mission école numérique (lchampion@wb.irisnet.be – 02/674.75.25).

Le **contrat d'adhésion « parents – écoles communales »** est joint à cette lettre. Il doit être remis à la direction de l'école pour le mardi 5 septembre 2018.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons à tous une excellente année scolaire.

Le Pouvoir Organisateur

Calendrier scolaire 2018 – 2019

Rentrée scolaire	lundi 3 septembre 2018
Fête de la Communauté française	jeudi 27 septembre 2018
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 04 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 08 avril 2019 au lundi 22 avril 2019
Fête du 1er mai	mercredi 1er mai 2019
Congé de l'Ascension	jeudi 30 mai 2019
Lundi de Pentecôte	lundi 10 juin 2019
Les vacances d'été débutent le	lundi 1er juillet 2019

Accueil extrascolaire

durant les congés scolaires : regroupements

Lors des congés d'automne, d'hiver, de détente et de printemps, un accueil extrascolaire est organisé dans une ou deux des écoles communales, **de 7h30 à 18h30**. Les enfants apportent leur **pique-nique**.

Pour le bon déroulement des activités, **les enfants sont accueillis jusqu'à 9h au plus tard**.

Une équipe d'auxiliaires d'éducation de différentes écoles propose des activités variées, des collaborations avec les acteurs culturels de la commune ainsi que des moments de détente.

Les feuilles d'inscription sont transmises par les écoles avant chaque congé.

Après inscription, pour le bon déroulement de l'accueil et des projets prévus, il est **indispensable de prévenir en cas d'absence le service de l'Enseignement au n° 02/674.75.09**.

Un enfant absent, sans motif ou communication préalable avec l'équipe, se verra refuser l'accès à la période de vacances suivante.

Cette année, les regroupements auront lieu dans les écoles suivantes :

2018-2019	PRIMAIRE	MATERNELLE 1	MATERNELLE 2
Congé d'automne (Toussaint) Du lun 29/10 au ven 2/11	Cèdres	Roseraie	Aigrettes
Vacances d'hiver (Noël) Du <u>mercredi</u> 26/12 au 28/12 Du <u>mercredi</u> 2/1 au ven 4/1	Futaie	Coccinelles	-
Congé de détente (Carnaval) Du lun 4/3 au ven 8/3	Karrenberg	Nos Petits	Colibri
Vacances de printemps (Pâques) Du lun 8/4 au ven 12/4 Du lun 15/4 au ven 19/4	Sapinière	Mésanges	Naiades

durant l'année

Un accueil extrascolaire est organisé dans chaque école **de 7h30 à 18h30**. Note : Depuis le 01.12.2016, l'accueil extrascolaire du matin est payant de 7h30 à 8h10 aussi bien en maternelle qu'en primaire.

Pour toutes questions relatives à l'extrascolaire dans l'école de votre enfant, vous pouvez vous adresser directement **au (à la) référent(e), responsable du service au sein de l'école**.

Pour toutes questions plus générales à l'accueil extrascolaire au sein de la commune, vous pouvez contacter la **Coordinatrice Accueil Temps Libre - extrascolaire** (voir coordonnées utiles).

N'hésitez pas à la contacter également si vous désirez **vous investir** dans une réflexion globale et participative de l'accueil extrascolaire au sein de la **CCA** (Commission Communale de l'Accueil) !

Classes de dépaysement

De la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire, les élèves partent chaque année en classes de dépaysement. Ce sont des moments forts de la scolarité ! Les apprentissages se poursuivent dans un cadre nouveau chaque année, les enfants apprennent à devenir plus autonomes et vivent ensemble des moments inoubliables.

La participation aux classes de dépaysement est obligatoire.

Déduction faite de la participation financière de la commune, les montants demandés à charge des parents s'élèvent à 45 €/ 3 jours en maternelle, 75 €/5 jours en primaire et 375 € pour les classes de neige.

Alimentation saine et durable

Toutes les écoles communales sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche d'alimentation saine et durable.

Les **repas chauds** proposent des menus variés, de saison, qui font la part belle aux produits locaux voire bio. Tous les jeudis, on y mange un repas végétarien. Les enfants sont également sensibilisés au gaspillage alimentaire notamment via la pesée des déchets.

Cette démarche a été récompensée par Bruxelles-Environnement, qui a octroyé en mars 2017 le Label GoodFood au restaurant scolaire.

Les écoles organisent des **collations saines** de plusieurs manières : collation – soupe, boîte-santé, jus de fruits frais du vendredi, calendrier des collations, collations collectives, opération gourde, ...

D'une manière générale, le Pouvoir Organisateur propose à tous les parents de suivre les recommandations suivantes pour toutes les collations données aux enfants :

Oui à l'eau, dans un verre, un gobelet ou une gourde

NON aux sodas et autres jus de fruit

NON aux berlingots, canettes ou bouteilles plastiques

NON aux sirops et boissons énergisantes (avec caféine ou taurine), hypertoniques

Oui aux collations saines (fruits, légumes, yaourt...), dans une boîte à collation

NON aux emballages en papier ou en plastique (qui restent à la maison)

NON à l'abus de chocolat et de collations sucrées

NON aux chewing-gums et bonbons

Sport à l'école

Le sport est particulièrement mis à l'honneur dans les écoles communales.

En maternelle, tous les élèves ont une séance de **psychomotricité** chaque semaine.

L'apprentissage de la **natation** commence dès la 3^{ème} maternelle et se poursuit chaque année jusqu'en 6^{ème} primaire.

Les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année primaire bénéficient au total de 3 périodes d'éducation physique/psychomotricité par semaine.

A partir de la 3^{ème} année primaire, les élèves participent chaque année à des **matinées sportives** au Stade des Trois Tilleuls où ils ont l'occasion de découvrir plusieurs sports : escrime, nihock, basket et badminton.

Tous les élèves participent également à des **activités sportives inter-écoles** organisés par l'équipe des professeurs d'éducation physique et psychomotricité : challenges, tournois, cross, courses d'orientation et matinée de coopération en 6^{ème} année.

Coordonnées utiles 2018-2019

Pouvoir organisateur

Le Conseil communal de Watermael-Boitsfort, représenté par
Le Collège des Bourgmestres et Echevins
Mme Anne DEPUYDT, Echevine de l'Enseignement
T. : 02/674.75.05
Place Antoine Gilson, 1
1170 Watermael-Boitsfort

www.watermael-boitsfort.be
adepuydt@wb.irisnet.be

Ecoles maternelles

Implantation **LE COLIBRI** place du Colibri, 1
Implantation **LES NAIADES** avenue des Naiades, 21A
Direction : Mme Axelle DOOMS – T. : 02/673.10.44

ecoleducolibri.simplesite.com
ecoledesnaiades1170.simplesite.com
colibri1170@wb.irisnet.be
naiades1170@wb.irisnet.be

Implantation **LES AIGRETTES** rue des Aigrettes, 6
Direction f.f. : Mme Anne LE DOCTE – T. : 02/673.10.70

aigrettes@wb.irisnet.be

Ecoles fondamentales

LA SAPINIERE (primaire) chaussée de la Hulpe, 346
LES MESANGES (maternel) chaussée de la Hulpe, 346
Direction : Mme Paule HANNEUSE – T. : 02/663.96.10

www.sapiniere.be
sapinieremesanges1170@wb.irisnet.be

LES CEDRES (primaire) rue du Gruyer, 8
LA ROSERAIE (maternel) rue du Loutrier, 47
Direction : Mme Eveline BURTAUX – T. : 02/672.18.33

www.cedresroseraie.com
cedresroseraie1170@wb.irisnet.be

LA FUTAIE (primaire) av. des Coccinelles, 65
LES COCCINELLES (maternel) av. des Coccinelles, 65
Direction : Mme Véronique VAN DAMME – T. : 02/672.73.88

www.lafutaie.be
futaiecoccinelles1170@wb.irisnet.be

LE KARRENBERG (primaire) rue François Ruytinx, 31
NOS PETITS (maternel) rue François Ruytinx, 31
Direction f.f.: Mme Audrey GUILLEAUME – T. : 02/672.72.38

www.lekarrenberg.be
karrenbergnospetits1170@wb.irisnet.be

Service de l'Enseignement

Place Antoine Gilson, 6
Mme Géraldine PEFFER, chef de service – T. : 02/674.74.62

enseignement1170@wb.irisnet.be

ATL – accueil extrascolaire

Allée Jacques Wiener, 3
Mme Maïté DE HEMPTINNE, coordinatrice ATL – T. : 02/674.75.27

extrascolaire1170@wb.irisnet.be

Service de Prévention et de Cohésion Sociale

Mme François BERWART, Fonctionnaire de Prévention
T. 02/660.05.05

fberwart@wb.irisnet.be
www.prevention1170.be

Service de Promotion de la santé à l'école (SPSE)

Avenue Alfred Solvay 2a – 1170 Watermael-Boitsfort
Direction : Mme Chantal JANSSENS – T. : 02/672.18.66

psel.wb@promotionsante.be

Centre Psycho-médico-social (CPMS)

Rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles
Direction : Mme Dominique FRONVILLE – T. : 02/800.86.60

(permanence mercredi 14h à 18h)
dir.cpms1.cocof@sec.cfwb.be

Asbl Watermael-Boitsfort en Plein Air (classes de dépaysement – délivrance des attestations mutuelle)

Place A. Payfa-Fosséprez, 12 – 1170 Watermael-Boitsfort
Direction : Mme Dominique BUYENS – T. : 02/673.25.00
Compte en banque BELFIUS : BE68 0680 7846 4034

wbenpleinair@wb.irisnet.be

Partenaires culturels et sportifs

Académie des Beaux-Arts

Place Andrée Payfa-Fosseprez 10 – 1170 Watermael-Boitsfort

Tél. : 02 673 76 92

E-mail : pfromont@wb.irisnet.be (Direction) et fdeflandre@wb.irisnet.be (Secrétariat)

Cours pour adultes et enfants / 2 ateliers pour les enfants de 6 à 11 ans : Céramique et Dessin-peinture

Horaires des cours enfants : mercredi de 14h00 à 17h20 et samedi de 14h00 à 17h20.

Minerval/année : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 74 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 184 € pour les +18 ans

Redevance pour les ateliers enfants : 60 € pour toute l'année scolaire

Inscriptions et ré-inscriptions : du 1^{er} au 30 septembre 2017 au secrétariat de l'Académie, les mardis, mercredis et vendredis de 18h00 à 20h00 et les samedis de 14h00 à 16h00 (! pas d'inscription le 27 septembre).

Rentrée dans les ateliers à partir du lundi 3 septembre 2018.

Pour toute information sur la présentation des cours, les horaires et les modalités d'inscription, vous pouvez consulter le site de l'Académie : <https://pierrefromont59.wixsite.com/academie>

Académie de Musique et des Arts de la Scène

Rue François Ruytinx 31 – 1170 Watermael-Boitsfort

Tél. : 02 673 76 97

E-mail : aca.musique@wb.irisnet.be

Cours pour adultes et enfants (à partir de 5 ans) : MUSIQUE – THÉÂTRE – DANSE

Cours pour niveaux débutant et avancé

- à partir de 5 ans: rythmique Dalcroze
- à partir de 7 ans: instrument, formation musicale (solfège), chorales, danse classique
- à partir de 8 ans : + théâtre, danse jazz
- pour les adultes : instrument classique et jazz, formation musicale (solfège), chorales, théâtre

Horaires des cours : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 21h (plus de précisions sur notre site)

Mercredi de 13h à 21h et samedi de 9h à 14h

Minerval 2015-2016 : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 74 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 184 € pour les +18 ans

Cotisation/famille : 15 €

Inscriptions : du jeudi 30 août au samedi 29 septembre 2018, du lundi au vendredi de 16h à 19h, le samedi de 10h à 12h, au secrétariat de l'académie (1^{er} étage).

Date de rentrée : lundi 3 septembre 2018

Pour toute information sur les horaires de cours et modalités d'inscription, vous pouvez également consulter le site de l'Académie : www.acamusiquewb.be

La Vénérie, Centre Culturel de Watermael-Boitsfort

Espace Delvaux - Rue Gratès, 3

Tél. : 02 663 85 50

info@lavenerie.be

www.lavenerie.be

Ecuries - Place Gilson, 3

Tél. : 02 663 13 50

Activités en famille : théâtre, concerts, ateliers et séances de cinéma.
Ateliers pour adultes et enfants dès 6 ans : arts plastiques et arts de la scène
Stages de pratiques artistiques dès 5 ans durant les vacances scolaires
Au CEC – Ateliers Vénérie. Informations pratiques : ateliersvenerie@lavenerie.be

Réseau des bibliothèques et ludothèques de Watermael-Boitsfort

www.biblioludowb.be

Espace Paul Delvaux

Rue Gratès, 3

Tél. : 02 663 85 63

Section adultes et jeunesse :

- Le mardi : 13h30 à 18h30
- Le mercredi : 9h à 20h
- Le jeudi : 13h30 à 18h30
- Le vendredi : 13h30 à 18h30
- Le samedi : 10h à 16h

Collection de Livres d'Artistes (CLA)

- mercredi : 14h à 20h
- le dernier samedi du mois : 10h30 à 12h30
- ou sur rendez-vous

Ludothèque :

- Le mercredi : 14h à 18h
- Le vendredi : 15h30 à 18h
- Le samedi : 10h30 à 12h30

Maison des enfants

Hondenberg, 1

Tél. : 02 673 69 80

Bibliothèque jeunesse et ludothèque :

- Le lundi : 15h30 à 18h (bibliothèque)
- Le mercredi : 14h à 18h (bib. et ludo.)
- Le samedi : 10h30 à 12h30 (bib. et ludo.)

Trois Tilleuls

Rue des Trois Tilleuls, 32

Tél. : 02 672 95 61

Section adultes :

- Le lundi : 15h30 à 19h
- Le mercredi : 14h à 18h
- Le vendredi : 11h30 à 13h30
- Le samedi : 10h30 à 12h30

Activités régulières proposées aux enfants et aux familles : *À l'heure du goûter, des jeux & des histoires* tous les mercredis et *On lit, bébé* le dernier samedi de chaque mois, ainsi que des activités ponctuelles à découvrir sur le site.

Parc Sportif des Trois Tilleuls

Av. Léopold Wiener, 60

Tél. : 02 675 48 99

www.calypso2000.be

pascal.duchatel@parcsportif.skynet.be

Nombreuses activités sportives : Ecole de natation, de basket et de tennis. Escrime et arts martiaux.
Stages sportifs durant les vacances scolaires à partir de 3 ans et demi.

Bruxelles, septembre 2018

Chers parents,

L'équipe médico-sociale de notre service de Promotion de la Santé à l'École (P. S. E.) vous souhaite une bonne rentrée scolaire.

Le service développe à l'école une approche plus collective et globale de la santé des jeunes, avec des actions ciblées auprès d'eux (comme l'environnement scolaire, l'alimentation, la prévention des accidents, l'éducation sexuelle et affective...), en concertation avec le Conseil de Participation.

Nos missions sont les bilans de santé, le dépistage, la prophylaxie des maladies transmissibles... .

Les examens médicaux sont organisés comme suit :

- **Dans l'enseignement maternel :**
 - ❖ **1^{ère} année : examen partiel : vue, ouïe, développement poids-taille, chez le garçon, le médecin vérifie si les testicules sont en place**
 - ❖ **3^{ème} année : examen clinique complet et éventuellement une évaluation neuro-motrice et un repérage des troubles du langage**

- **Dans l'enseignement primaire :**
 - ❖ **2^{ème} et 6^{ème} années : examen clinique complet**
 - ❖ **4^{ème} année : examen de la vue**

A l'occasion de la visite médicale, un bilan vaccinal sera effectué et un rattrapage contre la rougeole - la rubéole - les oreillons vous sera proposé en 6^{ème} primaire.

L'école fréquentée par votre enfant a accepté l'équipe qui lui a été proposée. Si vous désirez refuser cette équipe, la loi vous en donne la faculté. Dans ce cas, elle vous oblige à choisir une autre équipe et à procéder à l'examen médical requis dans les deux mois, à partir de votre opposition qui doit nous parvenir avant le 30 septembre 2018 par lettre recommandée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et veuillez croire, chers parents, en notre entier dévouement.

Dr Philippe CLEEREN, Dr Marine GOFFETTE, Dr Alexandra PROUVOST, Dr Sylvie Sudi, Dr Marie-Amélie Witters - Médecins scolaires
Catherine Adam, Marie-Noëlle MATTOT, Marie VANDERSTRAETEN, Véronique WILLEMS et Marie-Pierre WODON - Infirmières PSE

Depuis le 1er janvier 2015, la Promotion de la Santé à l'École est transférée à l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Provisoirement, tous les contacts restent inchangés.



Bruxelles, septembre 2018

LES MALADIES INFECTIEUSES A DECLARER AU PLUS VITE.

L'école, comme tous les milieux où se côtoient beaucoup de personnes, est un lieu propice à la transmission de maladies infectieuses.

La prévention des maladies transmissibles dans nos écoles est codifiée et réglementée.

Le rôle du médecin scolaire en collaboration avec son équipe est évidemment central dans la prévention et la prophylaxie des maladies transmissibles.

Le médecin scolaire donnera en toute occasion aux élèves, à leurs parents ou tuteurs, aux autorités et au personnel scolaire des conseils pratiques dans le but d'empêcher la survenue et la propagation des maladies transmissibles.

Nous demandons à tous les parents ou responsables d'élèves de lire attentivement **la liste des maladies transmissibles qu'il faut obligatoirement déclarer** au chef d'établissement. La direction se mettra directement en rapport avec nous afin de prendre les mesures adéquates pour protéger au mieux les élèves et professeurs de son établissement.

Le respect de l'anonymat sera la règle vis-à-vis de la population scolaire afin de ne pas stigmatiser les personnes mais pas vis-à-vis de la médecine scolaire qui partage le secret médical.

Le service de l'Inspection d'hygiène de la Commission communautaire commune compétent pour la surveillance et le contrôle des maladies infectieuses transmissibles sera tenu informé des événements par la cellule de la médecine scolaire et réciproquement.

Urgences sanitaires à déclarer immédiatement

- Diphtérie
- Méningite à méningocoque
- Poliomyélite

Maladies infectieuses à déclarer endéans les 24h

- Coqueluche
- Rougeole
- Hépatite A

Autres maladies infectieuses à déclarer

- Tuberculose
- Impétigo
- Cytomégalovirus
- Gastro-entérite
- Gale, pédiculose (poux), teigne du cuir chevelu
- Rubéole, scarlatine, varicelle ou toute autre maladie qui présente un niveau de contagiosité important.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Dr Philippe CLEEREN, Dr Marine GOFFETTE, Dr Alexandra PROUVOST, Dr Sylvie SUDI, Dr Marie-Amélie WITTERS
Médecins scolaires

Bruxelles, 1^{er} septembre 2018

Note concernant la PREVENTION de la méningite en milieu scolaire.

Chers Parents,

La méningite à méningocoque est une maladie grave nécessitant une prise en charge immédiate. **Un traitement préventif précoce** vise à éviter l'apparition de cas secondaires ; il doit être administré même si l'enfant ou le jeune a été vacciné contre la méningite.

C'est pourquoi, **si un cas** se présentait à l'école de votre enfant, vous en seriez immédiatement averti pour que vous puissiez vous rendre sans retard chez votre médecin afin qu'il prescrive le traitement adéquat. Cependant, en cas d'extrême urgence ou de situation épidémique grave, le médecin scolaire a la possibilité de prescrire ou d'administrer à l'école le traitement préventif adéquat :

Pour un enfant de moins de 6 ans :

Ciproxine, à raison de 15 mg par kg en une dose.

Pour un enfant de 6 à 12 ans :

Ciproxine, 1 comprimé de 250 mg en une dose.

Pour un enfant de plus de 12 ans :

Ciproxine, 2 comprimés de 250 mg en une dose.

Pour la femme enceinte :

Spiramycine (Rovamycine), à raison de 1 gr, 2 fois par jour pendant 4 jours.

Le médecin scolaire détermine la population visée par le traitement préventif.

Si vous vous opposez à cette prise en charge, il est nécessaire de **nous le communiquer par écrit avant le 30 septembre 2018.**

L'élève qui n'aurait pas reçu de traitement sera évincé de l'école pendant une durée de 10 jours.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions de croire en notre entier dévouement.

Dr Philippe CLEEREN, Dr Marine GOFFETTE, Dr Alexandra PROUVOST, Dr Sylvie SUDI, Dr Marie-Amélie WITTERS
Médecins scolaires

Depuis le 1er janvier 2015, la Promotion de la Santé à l'École est transférée à l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Provisoirement, tous les contacts restent inchangés.



REGION DE BRUXELLES - CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

Contrat d'adhésion parents - écoles communales 2018-2019

A remettre à la direction de l'école pour mardi 5 septembre 2018
ou au plus tard 3 jours après l'entrée à l'école

Nous /je soussigné(s)

parent(s)/personne responsable

de l'élève (nom et prénom)

né(e) le

fréquentant l'école

année d'étude

titulaire

reconnaissons avoir pris connaissance des documents suivants :

- le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales¹, en ce compris le projet éducatif et le projet pédagogique des écoles communales et le droit à l'image (p. 17) ;
- le projet d'établissement de l'école ;
- le règlement d'ordre intérieur de l'école ;
- le règlement des études de l'école.

Nous les acceptons et y adhérons.

Date et signature(s)

**L'école doit toujours pouvoir vous contacter (pour une information, si votre enfant est malade, en cas d'accident, etc ...) et doit donc être en possession de vos coordonnées à jour (adresse, numéros de téléphone et de GSM, adresse électronique).
Pensez à avertir immédiatement l'école si vous en changez !**

¹ Distribué lors de la 1^{ère} inscription de l'élève à l'école – également consultable à l'adresse : <http://www.watermael-boitsfort.be/fr/commune/services-communaux/enseignement>